

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE VILLAGEOIS DE 13 LOGEMENTS MINERGIE PLUS

AIRE-LA-VILLE – GENEVE

Langage architectural et matérialité

La question de la réinterprétation contemporaine du langage architectural traditionnel agricole est un élément central dans notre démarche. Le vocabulaire rural est ici respecté et réinterprété de manière contemporaine. Il est à relever que du construire un immeuble de 2'400 m² de logements en zone rurale équivaut à ériger un édifice urbain de 6 étages. Concevoir une bâtisse de 60 mètres de longueur dans un village protégé implique une réflexion profonde sur la nouvelle identité « citadine » des tissus suburbains.

Le site

Le terrain se situe à l'entrée nord du village d'Aire-la-Ville. Il est relativement éloigné du tissu bâti ancien et intéressant. Le site est un îlot de verdure, protégé par des murets périphériques anciens. Il est bordé au nord, par la route d'Aire-La-Ville, fortement fréquentée et à l'ouest, par la rue principale du village. Enfin, le chemin des Vernaz, qui est un chemin piéton, clôt la géométrie à l'est, pour former un triangle allongé d'une surface de 2'405 m².

L'implantation

La zone de construction n'impose pas de limite de densité. Le bâtiment, ainsi que sa position dans le site, est défini par les gabarits légaux maximum. Le découpage du volume ainsi que ses ouvertures sont le résultat des limites bâtissables et de points déterminés par un tracé régulateur harmonique tridimensionnel.

Les accès

L'accès des piétons, aux appartements en duplex situés au rez-de-chaussée et simplex aux combles, se fait depuis le chemin piéton sur la façade à l'est. Le parking enterré permet de libérer les espaces verts des voitures ; il permet également aux habitants des duplex d'accéder directement dans leurs appartements depuis leurs boxes privés.

Le développement durable

L'édifice est compact et en partie construit en mélèze indigène. Il est certifié «minergie p» et répond à de très hauts standards énergétiques. De plus, une attention particulière a été portée sur la consommation d'énergie grise. Par exemple, la production de chaleur est à 100 % renouvelable et produite par l'usine de traitement et de valorisation des déchets des Cheneviers. De ce fait, après négociation avec le service de l'énergie, nous avons obtenu la suppression des panneaux solaires obligatoires à Genève.